

<https://www.snetap-fsu.fr/16-novembre-2023-Journee-Nationale-Enseignant-es.html>



16 novembre 2023 - Journée Nationale Enseignant-es

- Métiers - Enseignant.e du Secondaire -

Date de mise en ligne : vendredi 20 octobre 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



**16/11
2023**

Journée Enseignant.es

PLPA - PCEA - titulaires et contractuel.les

inscription par mail
snetap@snetap-fsu.fr
avant le 16 octobre
Contact : 01 49 55 84 42

**Bourse du travail
de PARIS - annexe Turbigo -
de 9h30 à 17h**


unies & engagées pour le service public et ses agent.es
pour la transformation sociale et environnementale

Le **SNETAP-FSU**, au côté de ses partenaires de l'Élan commun, organise le 16 novembre 2023, la Journée nationale de regroupement pour les enseignant.es titulaires et contractuel.es des lycées de l'Enseignement Technique Agricole et Maritime publics.

Cette journée se déroulera à la Bourse du Travail - Annexe Turbigo – 67 rue Turbigo - 75003 PARIS, de 9h30 à 17h

Pourquoi cette journée ?

Pour s'informer, mais aussi pour échanger entre collègues.

Parce que se rencontrer entre adhérent.es, prendre un peu de recul, se connaître, nous rend plus fort !

Quel est le programme ?

- Enseignant, un métier et un statut dans le viseur
- Un métier dévalorisé...et qui manque d'attractivité !
- Le Socle : notre carrière évolue
- Le Pacte : notre statut est attaqué

Comment participer ?

Pour participer à cette journée, il faut :

- s'inscrire auprès du SNETAP-FSU : [Ici Inscription](#). **Vous recevrez une convocation ainsi que l'autorisation spéciale d'absence à déposer 48 heures à l'avance.**

- **Concernant les frais de déplacement :**

Le SNETAP-FSU prendra en charge le déplacement des syndiqué.es à jour de cotisation. Une fiche de frais vous sera remise à votre arrivée et vous repartirez avec un chèque correspondant aux frais engagés sur justificatifs.

Pour les collègues sympathisant.es, il faut vous rapprocher de votre section locale qui vous précisera dans quelle mesure une possible prise en charge partielle de vos frais sera possible

Pour information le SNETAP-FSU peut prendre en charge les frais liés aux gardes d'enfants sur présentation de justificatif.

Pour les personnes qui n'auraient pas déposé la demande d'autorisation dans les temps, une procédure pourra vous être proposée après le 16 octobre si besoin.

Pour toute question, envoyez un mail à l'adresse : journee.enseignant.es@snetap-fsu.fr

[Télécharger l'affiche](#)

Syndicalement

Vos élu.es paritaires et catégoriel.les du SNETAP-FSU.